

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL LANGUES VIVANTES ETRANGERES ET MAITRISE DE LA LANGUE

(temps complet)

Le conseiller pédagogique en langues vivantes étrangères, affecté auprès de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura, est impliqué dans l'ensemble des questions relatives à cet enseignement dans les classes maternelles, élémentaires et primaires du département.

Le conseiller pédagogique en langues vivantes étrangères est placé sous la responsabilité directe de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission départementale relative à l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école. Le poste est rattaché administrativement à la DSDEN du Jura.

Conditions préalables à la candidature

- Être enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF option langues vivantes étrangères.

Missions langues vivantes étrangères:

- Assurer, en concertation étroite avec les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription, la coordination des actions de formation de suivi relatives à l'enseignement d'une langue vivante étrangère dans les classes maternelles, élémentaires et primaires.
- Participer à la formation des maîtres chargés de l'enseignement d'une langue vivante étrangère.
- Accompagner les intervenants extérieurs en langues vivantes étrangères à l'école : conseils, visites de classes, formation spécifique.
- Assurer la formation et l'accompagnement des animateurs en langues vivantes étrangères, personnes ressources et relais au sein de leur circonscription.
- Contribuer, sur le plan pédagogique, à la création, la modification ainsi que la mise à disposition de ressources ou de parcours de formation à distance / hybrides (FOAD / m@gistère). Assurer le suivi pédagogique des enseignants impliqués dans ces parcours de formation à distance / hybrides.
- Créer des outils à l'intention des enseignants et des conseillers pédagogiques de circonscription : conception de supports pédagogiques, aide à la réalisation de programmations, progressions et séquences, identification et diffusion de ressources (veille pédagogique).
- Contribuer au renforcement de la continuité école – collège dans le domaine des langues vivantes étrangères, dans le cadre établi par la carte académique et départementale des langues.
- Promouvoir les programmes d'échanges européens et contribuer au développement des partenariats internationaux.
- Assurer la préparation technique nécessaire au pilotage et à la mise en œuvre du groupe de travail départemental en langues vivantes étrangères, en réalisant notamment l'analyse et la synthèse d'informations recueillies dans chaque circonscription.
- En concertation étroite avec les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription, identifier les moyens nécessaires à l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'ensemble des écoles du département, proposer l'engagement de ces moyens et veiller à l'organisation des interventions.
- Contribuer à la mise en place et au suivi des cours d'ELCO, en concertation étroite avec les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription d'une part, la Division élèves, familles, second degré d'autre part.

- Assurer le traitement d'enquêtes départementales, académiques et nationales consacrées à l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire.
- Assurer la communication d'informations relatives aux langues vivantes dans le département du Jura.
- Contribuer à l'évaluation des acquis des élèves du premier degré en langues vivantes étrangères. Dans ce cadre, prendre part à la mise en œuvre des outils académiques.
- Représenter l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura dans le cadre de manifestations ou de commissions correspondant aux missions précisées plus haut.
- Contribuer à la réflexion pédagogique entreprise à l'échelon départemental et académique, notamment dans le cadre des groupes de travail.
- Participer à certains jurys de concours ou certaines commissions, au niveau départemental ou académique.
- Contribuer au suivi pédagogique des enseignants débutants.
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte rendu d'activités à l'intention de l'IEN chargé de la mission départementale relative à l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école.

Missions maîtrise de la langue

cadre général : construire, coordonner l'accompagnement des enseignants et des équipes de circonscription dans la lutte contre l'illettrisme.

- Mettre en œuvre la politique pédagogique du premier degré ainsi que le développement des actions inter degrés ;
- se tenir informé des actions nationales et des recherches en ce qui concerne la lutte contre l'illettrisme;
- participer à l'analyse des résultats des élèves en vue d'actions destinées à l'amélioration des performances ;
- concevoir et encadrer des actions de formation et d'animation ;
- participer à la réflexion conduite en groupe départemental ;
- assurer le suivi des projets départementaux ;
- repérer, valoriser et diffuser les bonnes pratiques, encourager les actions innovantes ;
- assurer la veille pédagogique et contribuer à la réalisation de ressources pédagogiques et didactiques départementales ;
- assister les équipes de circonscription pour des questions se rapportant à la maîtrise de la langue ;
- représenter l'institution.

Connaissances et capacités demandées

- Capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, de synthèse, d'initiative et d'organisation.
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Aptitude à travailler en équipe.
- Connaissance de la didactique des langues vivantes étrangères et des programmes en vigueur à l'école primaire.
- Compétences en informatique :
 - o Certificat informatique et internet niveau 2 « enseignant » (C2i2e);
 - o capacité à utiliser, modifier et mettre en œuvre des parcours de formation à distance ou hybrides (FOAD / m@gistère).
- Connaissance du système éducatif.
- Disponibilité.